

COMMUNE DE MAXENT

Ille-et-Vilaine

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoir : 2

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2021.

Présents : Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Sophie BLEJEAN (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Franck DELALANDE (pouvoir à André DEMEESTERE).

Absent : Henri DORANLO.

Secrétaire de séance : Pierre-Ellin SILVESTRE

Vote à main levée

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2020-028 du 9/06/2020), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- Devis de 707,20 € HT (Tiers : VERALIA) pour la préparation du fleurissement.
- Devis de 753,70 € HT (Tiers : RICHARD'ELEC) pour le remplacement des derniers blocs secours à l'école publique.
- Devis de 1 660,98 € HT (Tiers : RICHARD'ELEC) pour la mise en place d'une nouvelle alarme incendie à la salle polyvalente.
- Devis de 3 516,94 € HT (Tiers : STORES DE FRANCE) pour la mise en place d'un rideau extérieur à la garderie.

Pour information : délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'encontre de la Communauté de communes de Brocéliande : déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées :

Par Maître Benoît PICHEVIN, Plélan-Le-Grand :

- Parcelle AD n°527 (bâtie – 441 ca), située 16, rue Noël Georges.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 27 avril 2021 : à l'unanimité.

2021-040 : Réhabilitation et réaménagement de la mairie : étude de projet (PRO) : validation et autorisation lancement de la consultation des entreprises.

Lors du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et le réaménagement de la mairie était confié à Eon Architecture de Plélan-Le-Grand.

L'avant-projet définitif a été voté lors du conseil municipal du 23 février 2021 pour une estimation financière de 175 482,03 € HT.

L'étude de projet (PRO) a été transmis par l'architecte. Le plan de conception général prend en compte deux modifications mineures par rapport au plan de l'avant-projet définitif :

- Derrière le bureau de l'accueil, inversion entre les emplacements du placard et du copieur.
- Bureau du maire : déplacement du placard.

Il n'y a pas de modification de l'estimation financière par rapport à celle de l'avant-projet définitif.
L'appel d'offres pour les travaux est un marché à procédure adaptée.
Il est prévu de lancer la consultation des entreprises le 25 mai 2021 avec une date de réception des offres le 23 juin 2021.
Le démarrage des travaux est pour le mois d'octobre 2021 pour une durée de 6 mois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider l'étude de projet (PRO) de l'opération réhabilitation et réaménagement de la mairie.
- De l'autoriser à lancer la consultation des entreprises.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider l'étude de projet (PRO) de l'opération réhabilitation et réaménagement de la mairie.
- De l'autoriser à lancer la consultation des entreprises.

2021-041 : Restauration scolaire – Salle polyvalente : économies d'énergie : changement menuiseries extérieures : devis.

Une consultation a été effectuée auprès de deux entreprises pour obtenir une proposition afin de changer les menuiseries extérieures de la cuisine du restaurant scolaire/ salle polyvalente.
La demande comprend le remplacement des menuiseries extérieures actuelles par des menuiseries extérieures en aluminium (deux portes d'entrées deux vantaux, deux châssis à soufflet, un châssis à soufflet – verre dépoli, un châssis fixe).
Cette opération est éligible au fonds de concours thématiques, économies d'énergie, attribués par la Communauté de Communes de Brocéliande.

Les devis sont les suivants :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
SARL MENUISERIES JAMIN	10 217,50 €	12 261,00 €
MERIEAU MENUISERIES	10 351,39 €	12 421,67 €

La commission bâtiment du 24 avril dernier propose de retenir la proposition de SARL MENUISERIES JAMIN pour un montant de 10 217,50 € H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition de l'entreprise SARL Menuiseries Jamin pour un montant de 10 217,50 € H.T.
- (12 261,00 € T.T.C).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

2021-042 : Fonds de concours – Demande de subvention à la Communauté de Communes de Brocéliande : économies d'énergie dans les bâtiments publics.

Monsieur le Maire expose :

Les fonds de concours attribués par la Communauté de Communes de Brocéliande, sous conditions, est un dispositif d'aide financière envers les communes membres.

Il comporte, entre outre, un volet « Economies d'énergie dans les bâtiments publics ».

La commune va réaliser des travaux d'économies d'énergie au restaurant scolaire / salle polyvalente (changement des menuiseries extérieures de la cuisine).

Au vu des critères annoncés au niveau communautaire, ces travaux susvisés sont éligibles au fonds de concours thématiques attribués par la Communauté de Communes de Brocéliande.

Le plan de financement pour ces opérations s'établit comme suit :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Travaux : restaurant scolaire/ salle polyvalente : cuisine :	10 217,50 €	Fonds de Concours	5 108,75 €

changement menuiseries extérieures.			
		Autofinancement	5 108,75 €
TOTAL	10 217,50 €	TOTAL	10 217,50 €

Le conseil municipal est invité à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande d'un montant de 5 108,75 € pour cette opération.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande d'un montant de 5 108,75 € pour cette opération de travaux au restaurant scolaire/ salle polyvalente, volet « Economies d'énergie dans les bâtiments publics ».

2021-043 : Eclairage public : Rue Pierre Porcher : Rénovation : modalités financières : avenant.

La collectivité a transféré au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) sa compétence éclairage public.

Elle a sollicité le SDE 35, maître d'ouvrage, pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur son territoire. Lors du conseil municipal du 4 novembre 2020, l'avant-projet sommaire pour la rénovation de l'éclairage public de la rue Pierre Porcher était validé pour un montant de 22 090,72 € restant à charge de la commune. Les études détaillées confirment les données techniques du projet mais en modifient les données financières telles que prévues dans la convention établie entre le SDE 35 et la commune. En effet, l'estimation financière est supérieure à celle envisagée par l'avant-projet sommaire (plus-value de 540,27 € à la charge de la collectivité).

Détail des modalités financières	
Estimation financière de l'opération (Montant HT estimé servant de base de calcul de la participation)	62 173,04 €
Taux de participation du SDE35	40%
Taux de modulation	1,59%
Montant estimé de la participation du SDE35	39 542,05 €
Montant à la charge de la collectivité	22 630,99 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'accepter cet avenant.
- De l'autoriser à signer la nouvelle estimation financière.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter cet avenant pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, rue Pierre Porcher.
- De l'autoriser à signer la nouvelle estimation financière.

2021-044 : Fonds de concours – Demande de subvention à la Communauté de Communes de Brocéliande : modernisation et extension des réseaux d'éclairage public engendrant des économies d'énergie.

Monsieur le Maire expose :

Les fonds de concours attribués par la Communauté de Communes de Brocéliande, sous conditions, est un dispositif d'aide financière envers les communes membres.

Il comporte, entre autre, un volet « Modernisation et extension des réseaux d'éclairage public entraînant des économies d'énergie ».

Des travaux de rénovation de l'éclairage public sont prévus rue Pierre Porcher.

Au vu des critères annoncés au niveau communautaire, les travaux d'économies d'énergie (transition énergétique) susvisés sont éligibles au fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de Brocéliande.

Le plan de financement de l'opération « Modernisation et extension des réseaux d'éclairage public entraînant des économies d'énergie » s'établit comme suit :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Travaux – rue Pierre Porcher	62 173,04 €	Fonds de Concours	11 315,50 €
		Participation SDE 35	39 542,05 €
		Autofinancement	11 315,49 €
TOTAL	62 173,04 €	TOTAL	62 173,04 €

Le conseil municipal est invité à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande au titre de la modernisation et de l'extension des réseaux d'éclairage public engendrant des économies d'énergie d'un montant de 11 315,50 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande d'un montant de 11 315,50 € au titre de la modernisation et de l'extension des réseaux d'éclairage public engendrant des économies d'énergie.

2021-045 : Ecole publique « Les Gallo Peints » : rénovation du bâtiment : économie d'énergie : demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – appel à projets 2021.

Monsieur le Maire informe que l'Etat a reconduit la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Vu les opérations éligibles, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'école publique « Les Gallo-Peints ».

Le projet consiste aux changements des menuiseries extérieures (partie ancien bâtiment) et de l'ensemble de l'éclairage intérieur (changement en LED) afin d'apporter des économies d'énergie et un confort supplémentaire aux enseignants, aux élèves et au personnel communal.

Le plan de financement est le suivant

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources prévisionnelles	Montant HT
Travaux :	48 540,81 €	Aides publiques :	
-Menuiseries extérieures.	41 820,81 €	-DSIL (80%)	38 832,65 €
-Eclairage intérieur	6 720,00 €		
		Autofinancement :	
		-Fonds propres	9 708,16 €
TOTAL	48 540,81 €	TOTAL	48 540,81 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'adopter cette opération de travaux de rénovation de l'école publique « Les Gallo Peints » : économie d'énergie.
- D'arrêter les modalités de financements citées ci-dessus.
- De solliciter un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)-exercice 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adopter cette opération de travaux de rénovation de l'école publique « Les Gallo Peints » : économie d'énergie.

- D'arrêter les modalités de financements citées ci-dessus.
- De solliciter un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)-exercice 2021.

2021-046 : Terrain de pétanque : éclairage public : remise en conformité ou dépose : position du conseil municipal.

Afin de remettre en conformité l'éclairage public du terrain de pétanque situé rue du Précouet, le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) a transmis une proposition financière à Monsieur le Maire. En effet l'installation actuelle par la commune a été posée sans l'accord du SDE 35. Elle n'est pas conforme aux attentes réglementaires en terme de sécurité électrique et d'éclairage engageant ainsi la responsabilité pénale de la commune.

Le SDE 35, compétent et maître d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur la commune, ne peut endosser la responsabilité de cette installation dans l'état actuel et n'assurera donc pas la maintenance.

Afin de régulariser cette situation, le conseil municipal doit décider :

- soit de remettre en conformité cette installation pour un montant restant à charge de 5 166,35 € (coût total de l'opération de 6 457,93 € - participation du SDE 35 de 1 291,59 €).
- soit d'effectuer une dépose totale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur l'éclairage du terrain de pétanque.

Monsieur Olivier JEHANNE précise que cette installation avait été posée à la demande de l'association par la municipalité précédente. Les travaux ont été réalisés par un élu compétent dans ce domaine, ainsi cette opération n'avait rien coûté à la commune.

Monsieur André DEMEESTERE évoque l'emplacement de ce terrain de pétanque. N'est-il pas judicieux de le déplacer près du terrain des sports permettant ainsi aux utilisateurs de bénéficier des équipements à proximité (éclairage, abri, toilettes...)?

La situation a été évoquée avec les représentants de l'association pétanque. Ils sont conscients de cette problématique.

Le coût de la désinstallation n'a pas été chiffré.

Monsieur le Maire tient à rappeler qu'en cas d'incident même minime, sa responsabilité est engagée.

Après délibération avec 12 voix pour et 2 absentions, le conseil municipal décide :

- D'effectuer une dépose totale de l'éclairage public du terrain de pétanque actuel.

2021-047 : Défense extérieure contre l'incendie (DECI) : convention relative à la mise en conformité réglementaire.

Point ajourné. Des éléments complémentaires doivent être étudiés.

2021-048 Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35) : adhésion au groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et accords-cadres.

Contexte local :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35) est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et gaz.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune

Contexte réglementaire :

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

Le SDE 35 sollicite les collectivités d'Ille-et-Vilaine et structures associés qui ne sont pas membres du groupement d'achat d'énergie d'y adhérer pour la fourniture 2023-2025.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération.
- D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture d'énergie.
- De l'autoriser à signer la convention de groupement et tous les documents relatifs à cette affaire.
- De l'autoriser à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération.
- D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture d'énergie.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et tous les documents relatifs à cette affaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire informe :

- Lors du conseil municipal du 27 mars 2021, Monsieur Olivier JEHANNE soulignait que le propriétaire de l'espace boisé, lors de l'arrivée dans le bourg (Plélan-le-Grand/Maxent), avait marqué les arbres longeant la voie départementale. Le propriétaire a donc été interrogé. Suite à la tempête Alex d'octobre dernier, un abattage d'arbres fragilisés jusqu'à 4 mètres de la route départementale est nécessaire pour des raisons de sécurité.
- Commissions communales :
 - Commission voirie urbanisme bâtiment environnement du samedi 29 mai 2021 est annulée.
 - Commission finances le mardi 01 juin 2021 à 18H00.
 - Commission générale sur le PLUi le mardi 15 juin 2021 à 18H00.
- Prochain conseil municipal : le 22 juin 2021.

Monsieur Sébastien RAOULT informe :

- Associations : lettres de remerciement de la part du FCPM, Gymnastique Volontaire Maxentaise, Restos du Cœur pour l'octroi d'une subvention communale.
- Distribution du prochain bulletin municipal faite par les élus, par binôme (élu du secteur et élu hors secteur) par secteur géographique.
- Commission communication le jeudi 20 mai 2021 à 20H00 – travail sur la charte du futur site internet.

Madame Audrey HIROU-ROBERT et Monsieur Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI informent :

- Samedi 22 mai 2021 : réunion pour les balades « jeudis découverte ».

Madame Audrey HIROU-ROBERT informe :

- Intercommunalité : le pacte de gouvernance -projet de territoire : présentation du diagnostic lors de la commission générale du lundi 17 mai 2021. Analyse de la concertation auprès des élus, des habitants et des acteurs locaux. Sept thématiques ont été établies :
 - Environnement et cadre de vie
 - Mobilité sur le territoire
 - Politique de logement
 - Dynamisme économique et emploi
 - Sports, loisirs et culture
 - Santé et bien être
 - Solidarité et cohésion

Suite aux différents échanges, les enjeux suivants arrivent en tête :

- Mobilité sur le territoire : transport en commun (situation des communes non desservies : Maxent et de Saint-Péran. Prise en compte des horaires atypiques des offres d'emplois sur le territoire...).
 - Environnement (entretien des masses d'eau, barrage de la Chèze et du Canut...).
 - Attractivité des centres-bourg – commerces.
 - Economie foncière.
 - Adaptation au changement démographique (gestion des aînés...).
 - Fracture numérique.
- Intercommunalité : Programme « Petites villes de demain » : soutien spécifique de l'Etat et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation. Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand ont été retenues pour ce programme. La Communauté de Communes va pouvoir bénéficier d'un chargé de mission dédié à la rénovation et à l'attractivité des centres bourgs. Ce poste sera financé à 75% par l'Etat.
 - Intercommunalité : Plan de relance européen : intéressant financièrement mais des contraintes majeures. Un à deux projets de plus de 200 000,00 € peuvent être présentés. Les factures liées à l'opération devront être acquittées avant le 31/03/2023, les fonds européens seront versés seulement à cette date. Le projet de rénovation des logements locatifs communaux de Maxent situé rue Ange Gouin pourrait être présenté.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 20H50.

Maxent, le 26/05/2021

Le Maire,

Ange PRIOUL



